



Info Bretonnières

MAI 2026

ASSERMENTATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DU CONSEIL GENERAL NOUVELLE LÉGISLATURE 01.07.2026 – 30.06.2031

La Municipalité informe la population que la cérémonie d'assermentation des autorités communales ainsi que des membres du Conseil général aura lieu :



Date : le mercredi 3 juin 2026



Heure : 19h30



Lieu : Grande salle

Conseil général – Informations importantes :

Dans les communes dotées d'un Conseil général, **toute personne domiciliée dans la commune et disposant des droits civiques communaux peut en faire partie.**

👉 Les citoyennes et citoyens intéressés sont cordialement invités à participer à cette séance et à s'annoncer sur place.

👉 Les personnes faisant actuellement partie du Conseil Général doivent également se présenter afin d'être **assermentées pour la nouvelle législature (juillet 2026 à juin 2031)**. Les membres actuels ne font pas partie d'office du nouveau Conseil Général.